**Module 12 : Réduction des risques (dont préparation aux situations d'urgence)**

**« Avant »**

**Durée : 3 heures 30 minutes**

**Objectifs pédagogiques**

À la fin de cette session, les participants :

1. Comprendront ce que signifient « réduction des risques », « préparation aux situations d'urgence » et « planification d'urgence » et comment ces activités s'inscrivent dans le contexte plus vaste du développement durable.
2. Seront en mesure d’élaborer des plans d'urgence basés sur des situations d’urgence probables dans leur pays/district.
3. Comprendront les actions prioritaires identifiées dans le cadre d'action de Hyogo et plus particulièrement les mesures associées à l'éducation.
4. Sauront identifier les activités de réduction des risques et de préparation qui réduiront la vulnérabilité, atténueront l'impact des situations d’urgence et soutiendront la prévention des conflits et des troubles civils.

**Principaux messages**

* La coordination et la mise en place des mesures de préparation avant une situation d’urgence sont essentielles pour améliorer l'efficacité de l'intervention.
* Les interventions de réduction des risques de catastrophe sont rentables, réduisent nettement le coût d'une intervention d'urgence et permettent de sauver des vies.
* La planification d'urgence permet d’identifier les vulnérabilités et les situations d’urgence probables dans un lieu donné et exige que le secteur de l'éducation se prépare à réagir, en fonction des capacités des organismes et de l'impact de la situation d'urgence probable.
* La préparation aux situations d'urgence implique tous les acteurs à tous les niveaux.
* L'éducation peut permettre de sensibiliser les populations aux dangers probables et de renforcer leurs compétences de base pour réduire l’impact de ces dangers.
* L'éducation peut jouer un rôle central dans la promotion de la paix, la résolution non violente des conflits et la compréhension des situations de conflit.
* Les Normes minimales de l'INEE peuvent être utilisées pour la préparation aux situations d'urgence et la planification d'urgence.

**Présentation générale de la session**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Programme** | **Durée approx.** | **Type d'activité** |
| 1. Introduction à la réduction des risques – Avant | 45 minutes | Diaporama et exercice de réflexion |
| 1. Préparation aux situations d'urgence (dont planification d'urgence) | 60 minutes | Diaporama et travail en groupe |
| 1. Réduction des risques de catastrophe | 60 minutes | Diaporama et travail en groupe |
| 1. Réduction des risques dans les situations de conflit et les situations d’urgence complexes | 45 minutes | Diaporama, réflexion et travail en groupe |
| **Durée totale** | **3h30** |  |

**Préparation, ressources et supports de cours**

***Ressources/supports nécessaires :***

* Tableaux de conférence, marqueurs
* Copies des documents pour chaque participant.
* Plusieurs copies d’exemples de plans d'urgence et de préparation pour des exercices supplémentaires en groupe si nécessaire.
* Un exemplaire du document ***12.12 Intégrer la réduction des risques de catastrophe dans les BCP du PNUAD*** pour chaque participant si vous choisissez de faire l’exercice facultatif.
* Des copies du document ***12.13 Note d'orientation du Cluster éducation sur la réduction des risques de catastrophe*** pour le travail en groupe (chaque groupe aura besoin de plusieurs exemplaires des activités menées au niveau national, sous-national, de la communauté ou de l’école).

***Préparation pour cette session :***

* Familiarisez-vous avec le diaporama.
* Distribuez des exemplaires du document ***12.1 Plan d'urgence inter-agences pour le Mozambique*** (dans la dernière partie relative aux secteurs, imprimez uniquement la section consacrée au secteur de l'éducation pour ne pas avoir un document trop volumineux).

***CD :***

* 12.1 Plan d'urgence pour le Mozambique (2008) (.doc)
* 12.8 Directives relatives à la planification de mesures d'urgence pour l'assistance humanitaire du Comité permanent interorganisations (2007) (.pdf)
* 12.9 Exemple de plan d'urgence - Somalie (2007) (.doc)
* 12.10 Exemple de plan de préparation du Cluster éducation - Ouganda (2008) (.doc)
* 12.11 Terminologie de l'UNISDR, 2009 (.pdf)
* 12.12 Intégrer la réduction des risques de catastrophe dans les BCP du PNUAD
* 12.13 Note d'orientation du Cluster éducation sur la réduction des risques de catastrophe

***Boîte à outils :***

* *Pour adaptation locale*

***Crédits : les documents suivants ont été utilisés dans la préparation de ce module :***

* Introduction à la préparation aux catastrophes - Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (2000).
* Terminologie de l'UNISDR pour la prévention des risques de catastrophe (2009).
* Directives relatives à la planification de mesures d'urgence pour l'assistance humanitaire du Comité permanent interorganisations (2007).
* Bureau du Cluster éducation - Réduction des risques de catastrophe dans le contexte de l'éducation en situation d'urgence (2010).

**1. Introduction à la réduction des risques – Avant**

**45 minutes**

|  |  |
| --- | --- |
|  | ***Note importante pour les animateurs****: ce module couvre un certain nombre de sujets touchant à la réduction des risques (de catastrophes et en situation de conflit), notamment la préparation aux situations d'urgence et la planification d'urgence. Il doit être adapté aux participants. Une distinction est souvent faite entre les catastrophes (couvertes par le cadre d'action de Hyogo) et les crises engendrées par un conflit, ainsi qu'entre la planification d’urgence/l'intervention et la prévention/l'atténuation. Ce module couvre l'ensemble de la réduction des risques mais porte plus spécifiquement sur les activités de préparation, qui se trouvent au cœur de la mission de l'intervention humanitaire.*  *Plusieurs exercices supplémentaires sont proposés à la fin du module, dans la section consacrée aux documents supplémentaires. Un ensemble de diapositives supplémentaires est également proposé pour ces exercices.*   1. Passez en revue les objectifs de la session. 2. Affichez la deuxième diapositive et demandez aux participants de citer plusieurs types de situations d'urgence. Posez les questions suivantes aux participants et complétez la discussion en traitant les points qui n'auront pas été abordés.  * Quelles sont les caractéristiques d’une catastrophe/une situation d’urgence ? * Demandez des exemples d'urgences soudaines et d'urgences progressives ; * Demandez des exemples d'urgences d’origine naturelle et d’origine humaine ; * Demandez des exemples d'urgences chroniques et complexes.   ***Note aux animateurs****: cette première section est semblable à l'introduction du module 1 : Les arguments en faveur de l'éducation dans les situations d'urgence. Si les participants ont déjà étudié ce module, utilisez le texte ci-dessous et les diapositives correspondantes pour effectuer un bref rappel.*  Une **catastrophe** est une interruption grave du fonctionnement d’une communauté ou d’une société causant d’importants dégâts et pertes humaines, matérielles, économiques ou environnementales que la communauté ou la société affectée ne peut surmonter avec ses seules ressources.  Les événements tels que les tremblements de terre, les inondations et les cyclones ne sont pas considérés comme des catastrophes en tant que telles. Ils le deviennent lorsqu'ils portent gravement atteinte à la vie, aux moyens de subsistance et aux biens de la population (un cyclone qui s'abat sur une île déserte ne constitue pas une catastrophe ; en revanche, le même cyclone qui touche la côte densément peuplée du Bangladesh et entraîne de gigantesques pertes humaines et matérielles peut être défini comme une catastrophe).  Une **catastrophe** **soudaine** se définit comme un événement ou un danger qui survient subitement, de façon assez inattendue, qui fait de nombreuses victimes et détruit les structures économiques et les ressources matérielles. Les catastrophes soudaines peuvent résulter de tremblements de terre, d’inondations, de tempêtes, de tornades ou de coulées de boue.  Les catastrophes **progressives** surviennent au fil du temps et réduisent lentement la capacité d'une société ou d'une population à faire face aux conséquences d'un danger ou d'une menace. La sécheresse, la famine, la dégradation de l'environnement, la désertification, la déforestation et les infestations parasitaires sont les dangers qui causent généralement de telles catastrophes.  Les catastrophes **causées par l'homme** peuvent comprendre des fuites chimiques ou nucléaires, la déforestation et la dégradation environnementale.  Les **catastrophes naturelles** incluent les éruptions volcaniques, les tremblements de terre, les inondations etc.  **Conflit armé –** Depuis le début des années 1990, les conflits se caractérisent par une augmentation du nombre de guerres civiles et de conflits nationaux (plutôt qu'entre États). Les États traditionnellement « fragiles » (*insistez bien sur le fait que l'utilisation du terme « État fragile » est contestée et que de nombreux acteurs s’opposent à cette appellation*) sont l'Afghanistan, l'Iraq et la République démocratique du Congo. Parmi les pays qui ont récemment connu une guerre civile, on peut citer la Colombie, le Népal, le Sri Lanka, le Rwanda et la Côte d'Ivoire.  **Les urgences chroniques et complexes** comprennent des éléments de conflit et/ou d'effondrement de l'ordre public, surviennent souvent sur des périodes de temps relativement longues et connaissent des pics d'activité. C'est par exemple le cas en Somalie, en RDC et au Darfour. Il est particulièrement difficile d'intervenir lorsque des catastrophes naturelles surviennent dans des zones de conflits.  ***Exercice rapide de réflexion avec l'ensemble des participants :***  Demandez aux participants quelles sont les difficultés en termes de **prévisibilité des urgences** et de **sécurité**.   * Certaines régions connaissent des saisons cycloniques et des pluies, les urgences sont donc relativement prévisibles. * Des troubles civils peuvent éclater après une élection ou certains festivals religieux. Ils peuvent également être imprévus, suite par exemple à la hausse des prix des produits alimentaires ou au décès soudain d'un leader politique. * Les crises de réfugiés peuvent présenter différents problèmes liés au déplacement (barrières culturelles et linguistiques ; capacité et volonté d'action du gouvernement du pays d'accueil).  1. Présentez la diapositive « **Vue d’ensemble »** et expliquez aux participants que la prochaine section portera sur les évolutions de la ***préparation aux situations d'urgence*** et de la ***réduction des risques*** ainsi que sur leur intégration à un cadre de développement plus large. Les problèmes tels que le changement climatique et les initiatives telles que le cadre d'action de Hyogo ont mis en lumière les liens entre le développement et l'intervention humanitaire. 2. Dans **l'ancien modèle,** les interventions d'urgence et le développement étaient traités séparément. L'intervention d'urgence survenait en cas de crise et était suivie d'une période de relèvement, puis de la reprise du développement. Chaque secteur se concentrait généralement sur sa propre spécialisation. 3. Avec l'adoption plus généralisée du **cycle de gestion des situations d’urgence**, l'intervention humanitaire est considérée comme un processus continu qui inclut la prévention, l'atténuation et la préparation.   ***Note aux animateurs****: rappelez aux participants les phases de l'intervention d'urgence étudiées dans le module 3 : Composantes techniques de l'éducation dans les situations d'urgence. Bien que les différentes phases du cycle exigent des stratégies et interventions distinctes, l'intervention d'urgence doit impérativement être intégrée dans le développement et la réduction des risques, et toutes les activités humanitaires et de développement doivent se compléter et se soutenir mutuellement.*   1. **Liens entre l'intervention humanitaire, le relèvement et le développement :** on s'est aperçu que la mise en place d'un certain nombre d'activités de préparation et de réduction des risques avant une urgence réduisait considérablement son impact et garantissait une intervention plus efficace et de meilleure qualité. Parallèlement à une meilleure compréhension du rôle du relèvement rapide dans une intervention d'urgence (qui vise à accélérer et à faciliter la transition entre l'aide humanitaire et le développement), ces activités font désormais partie d'une stratégie intégrée visant à faire face aux crises et aux situations d’urgence. 2. **Lien entre catastrophes et développement** : le développement vise notamment à réduire la vulnérabilité. Il peut cependant avoir l'effet contraire, lorsqu’il se traduit par des activités telles que l'agriculture intensive et la dégradation environnementale par exemple, faisant ainsi courir davantage de risques aux communautés. Les catastrophes et les crisespeuvent avoir un impact négatif considérable sur les programmes de développement. Elles peuvent néanmoins être l’occasion de mettre en place de véritables changements. 3. **Réduction des risques en matière de développement**: les catastrophes causées par la vulnérabilité aux dangers d’origine naturelle exercent une pression considérable sur le développement et constituent de graves menaces pour la lutte contre la pauvreté et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Cette situation risque de s'aggraver au fur et à mesure que les impacts du changement climatique se font sentir. Pour résoudre cette difficulté, il est nécessaire de mettre en place des actions concertées visant à intégrer les interventions de réduction des risques de catastrophe dans les plans et les programmes de développement des pays à risque. Une mesure importante pour y parvenir est de faire en sorte que les équipes de pays des Nations Unies intègrent la réduction des risques de catastrophe dans le bilan commun de pays et le plan-cadre des Nations Unies pour l’aide au développement (PNUAD). 4. **Le développement durable** consiste à chercher à répondre aux besoins actuels sans compromettre ceux des générations futures. Nous devons apprendre à résoudre les problèmes sociaux et environnementaux auxquels nous sommes actuellement confrontés et adopter un mode de vie durable.   Le développement durable est une vision du développement qui englobe les populations, les espèces animales et végétales, les écosystèmes, les ressources naturelles et intègre des questions telles que la lutte contre la pauvreté, l'égalité des sexes, les droits de l'homme, l'éducation pour tous, la santé, la sécurité humaine, le dialogue interculturel, etc.  ***Note aux animateurs****: la section suivante porte sur la compréhension de la terminologie principale relative aux activités de réduction des risques et sur la portée d'initiatives telles que le cadre d'action de Hyogo. Là encore, les termes clés (danger, vulnérabilité et risque) ont été couverts au module 1 ; vous pouvez donc utiliser les diapositives pour effectuer un bref rappel).*   1. Lorsque l'on parle de la façon dont les communautés sont affectées par les situations d’urgence, trois termes clés peuvent être utilisés :   **Danger**: substance, activité humaine, condition ou phénomène dangereux pouvant causer des pertes humaines et matérielles, des blessures ou d’autres effets sur la santé, la disparition des moyens de subsistance et des services, des perturbations socio-économiques ou des dommages environnementaux.  Les dangers peuvent être d’origine géologique, météorologique, hydrologique, océanique, biologique ou technologique et proviennent parfois de plusieurs sources à la fois. Les spécialistes déterminent les risques de manière quantitative et en fonction de leur fréquence probable, leurs différentes intensités et leurs différents domaines, tel que déterminé à partir de données historiques ou des analyses scientifiques.  Selon le cadre d’action de Hyogo, la réduction des risques de catastrophe ne concerne pas les conflits, mais les principes de réduction des risques peuvent s'appliquer à des contextes de conflit et de troubles civils.  **Vulnérabilité**: caractéristiques et circonstances d’une communauté ou d’un système qui l’exposent aux effets d’un danger.  La vulnérabilité prend de nombreux aspects et découle de divers facteurs physiques, sociaux, économiques et environnementaux. Il peut s’agir par exemple de bâtiments mal conçus et mal construits, d’une protection insuffisante des biens, d’un manque d’information et de sensibilisation du public, d’une reconnaissance officielle limitée des risques et de mesures de préparation insuffisantes, ou encore du mépris pour une gestion avisée de l’environnement. La vulnérabilité varie sensiblement en fonction des membres d’une même communauté et du temps. Elle se définit ici comme une caractéristique de l'élément étudié (communauté, système ou bien) qui ne dépend pas de son degré d’exposition. L’usage courant admet toutefois un sens plus large, qui inclut l’exposition de l’élément concerné.  **Risque**: probabilité d’un événement associée à ses conséquences négatives.  Le terme « risque » revêt deux connotations distinctes : dans le langage courant, l'accent est généralement mis sur la notion de probabilité ou de possibilité, comme dans « le risque d'un accident », alors que les spécialistes mettent davantage l’accent sur les conséquences, en termes de « pertes potentielles » en fonction des causes, du lieu et de la période. Il est à noter que tout le monde ne perçoit pas nécessairement de la même manière l’importance et les causes sous-jacentes des différents risques.   1. La relation entre la **vulnérabilité** et la probabilité et la gravité des **dangers** est souvent représentée à l'aide d'une équation. Il est évident que plus le **danger** est **grave**, plus le **risque** est **élevé ;** de même, plus une communauté est **vulnérable** plus **le risque** s’accroît. 2. **Réduction des risques – prévention et atténuation**: mesures conçues soit pour éviter que les dangers ne créent des risques, soit pour réduire leur propagation, leur intensité ou leur gravité. Ces mesures peuvent se traduire par des mesures d'atténuation des inondations ou encore une bonne planification de l'aménagement des territoires. Elles comprennent également des mesures de réduction de la vulnérabilité telles que sensibilisation, amélioration de la sécurité sanitaire de la communauté et relocalisation ou protection des populations ou structures vulnérables. 3. **Réduction des risques de catastrophe - préparation aux situations d'urgence**: programme d'activités à long terme visant à renforcer la capacité et l’aptitude globales d'un pays ou d'une communauté à gérer efficacement tous les types d'urgences et à faciliter le remplacement des activités de secours par celles de relèvement puis de développement durable. Pour cela, des plans d'urgence doivent être élaborés, le personnel de tous les niveaux et de tous les secteurs doit être formé et les communautés à risque doivent apprendre à réduire ces risques. Toutes ces mesures doivent faire l'objet d'une évaluation et d'un suivi réguliers.   La planification d'urgence pour les crises probables est un élément fondamental de la préparation aux situations d'urgence.   1. **Activités types**: passez en revue les activités énumérées ci-dessous et demandez aux participants de citer d'autres activités **axées sur l'éducation**.  * Évaluations permanentes des risques et de la vulnérabilité. * Élaboration ou amélioration d'une stratégie de préparation globale (y compris plan de préparation et/ou plan d’urgence, exercices sur le terrain et exercices de simulation). * Développement des connaissances et renforcement des capacités notamment par le biais de programmes d'éducation, de formation, de recherche et d'information/sensibilisation de l’opinion publique. * Création et maintien de capacités en réserve et de stocks de matériel. * Systèmes d'alerte rapide, constructions anticycloniques et antisismiques.  1. **Points à retenir**  * Les activités de réduction des risques et de préparation concernent l’ensemble des acteurs. Les activités de réduction des risques de catastrophe dirigées par des enfants ont permis d'identifier les vulnérabilités et de sensibiliser le public. * Les capacités à tous les niveaux (pour l'éducation : école, communauté, organisme, administration centrale et locale) doivent être renforcées pour garantir l'efficacité de l'intervention d'urgence. * Les plans de préparation et d'intervention doivent être intégrés à des plans de développement à plus long terme pour favoriser un retour rapide et structuré au relèvement. * Élaboration de systèmes d'alerte précoce et accès à l'information (bulletins météorologiques, par exemple). * Mesures de préparation basées sur une analyse rigoureuse des risques de catastrophe et de l'impact.  1. **La réduction des risques de catastrophe** traite des **dangers** définis par le **cadre d'action** **de Hyogo** (dangers d'origine naturelle et dangers et risques environnementaux et technologiques associés). Elle **n'inclut pas** **les conflits**.   Les activités de **réduction des risques** (comme la consolidation de la paix et la résolution des conflits) peuvent être intégrées avant que le conflit ne se déclare.  **La planification d'urgence** consiste à se préparer à d'éventuelles situations d’urgence et concerne à la fois les situations de catastrophe et de conflit. Les pays sont souvent exposés à plusieurs dangers. Il est donc nécessaire de mener une analyse et d’élaborer un plan d’intervention multirisque.   1. **Conclusion**   Ce module se compose de trois autres sections :   1. **La préparation aux catastrophes** (dont **la planification d'urgence**) est le principal objectif de l'intervention humanitaire et fait l’objet de la section suivante (section 2). 2. **La réduction des risques de catastrophe**, basée sur le **cadre d'action de Hyogo** et axée sur **l'éducation** est traitée dans la section 3. 3. La dernière section traite des activités de **réduction des risques** **dans le secteur** **de l'éducation** pour les pays affectés par les **conflits** et **les troubles civils**.   ***Note aux animateurs****: un exercice facultatif est proposé ci-dessous. La section ci-dessus était assez intense. Par conséquent, si vous souhaitez que les participants travaillent en groupe et commencent à réfléchir par eux-mêmes aux interventions et à la mise en œuvre d’activités de réduction des risques dans le secteur de l'éducation, utilisez la diapositive suivante.*   1. **Exercice sur la réduction des risques et les mesures de préparation dans le secteur de l'éducation**.   Divisez les participants en cinq groupes. Demandez à chaque groupe de réfléchir à l'un des points énumérés sur la diapositive. Demandez-leur les mesures qui doivent être prises au niveau du pays, du district, de la communauté et de l'école pour s'assurer de l'efficacité de ces mesures :   * Protocole d'accord ou termes de référence entre les partenaires gouvernementaux et de l'éducation afin de répartir les rôles et responsabilités de l'éducation dans les situations d'urgence. * Allocation d’un financement annuel au secteur de l'éducation pour l’éducation dans les situations d'urgence et désignation d’un agent de coordination pour l'éducation dans les situations d'urgence au ministère de l'Éducation. * Plans de préparation d'urgence et directives de sécurité pour les écoles, notamment la mise en place de normes garantissant la résistance des bâtiments aux catastrophes. * Étude de la réduction des risques de catastrophe intégrée dans le programme scolaire national et la formation des enseignants. * Utilisation des normes minimales de l'INEE pour la préparation aux situations d'urgence.   Donnez **10 minutes** aux groupes pour trouver des exemples de mesures à prendre qu'ils présenteront ensuite à l’ensemble des participants (limitez les présentations à 2 minutes par groupe ; cette activité sera suivie d'un travail en groupe plus approfondi). |

**2. Préparation aux situations d'urgence (dont planification d'urgence)**

**60 minutes**

|  |  |
| --- | --- |
|  | ***Note aux animateurs****: une grande partie de cette section est tirée des Directives relatives à la planification de mesures d'urgence pour l'assistance humanitaire du Comité permanent interorganisations (2007). (Cette section est également tirée du Module 9 : Planification d'urgence, qui peut être utilisé en remplacement d'une session complète sur la réduction des risques).*   1. Qu'est-ce que la préparation ?   ***Préparation***: les connaissances et les capacités développées par les gouvernements, les professionnels chargés de l’intervention et du relèvement, les communautés et les personnes, de manière à anticiper, réagir et se relever efficacement des impacts probables, imminents ou en cours.  La préparation a lieu dans le contexte de la **gestion des risques** et vise à renforcer les capacités nécessaires pour gérer efficacement tous les types d'urgence et parvenir à une transition sans heurts de l'intervention au relèvement durable.  La préparation se base sur une **analyse rigoureuse** des **risques de catastrophe** et des liens solides avec les systèmes d'alerte précoce et se traduit par des activités comme la planification d'urgence, le stockage des équipements et des fournitures, la mise en place de dispositifs de coordination, d'évacuation et d'information du grand public, la formation et les exercices sur le terrain. Elles doivent bénéficier du soutien de capacités institutionnelles, juridiques et budgétaires officielles. Le terme associé de « capacité de réaction » décrit la capacité à réagir rapidement et de manière appropriée, au moment voulu.   1. **Planification de la préparation aux situations d'urgence**.   Deux grandes approches guident la planification :   * La planification **de la préparation générale** vise à établir une capacité de réaction permanente à différentes situations qui peuvent affecter un pays ou une région, par la mise en place d’un large éventail de mesures de préparation. La planification de la préparation générale est une activité permanente que toutes les équipes de pays pour l'action humanitaire sont tenues d'entreprendre et de maintenir. Ces plans et systèmes doivent être évalués et révisés régulièrement. * **La planification d'urgence** est entreprise spécifiquement pour une crise émergente ou anticipée. Il pourra s'agir d'une nouvelle situation ou de la dégradation potentielle d'une situation existante à laquelle la communauté humanitaire internationale doit répondre. L'alerte précoce est un outil important pour décider du moment opportun pour s'engager dans un processus de planification d'urgence plus détaillé. Les agences/organisations humanitaires sont encouragées à mettre en place ou à créer des liens entre les systèmes d'alerte précoce existants et leurs processus de planification d'urgence.   Bien que les deux approches possèdent de nombreux éléments en commun, la principale différence entre les deux est le niveau de spécificité, le premier décrivant les actions de préparation visant à répondre à des menaces diverses et le second se concentrant sur les capacités de préparation et d'intervention requises pour une situation spécifique.   1. **Planification à tous les niveaux**: une approche globale de la préparation aux catastrophes impliquera de nombreuses agences et organisations de différents secteurs. De plus, la planification doit avoir lieu à différents niveaux, de la planification centrale au niveau national à la planification de la préparation au niveau du foyer et de l'école.   Chaque agence préparera ses propres plans de préparation et d'urgence. Dans le cadre du système sectoriel ou d'une initiative de préparation nationale, les plans de ces agences s'intégreront dans un plan de préparation à l'échelle du secteur mené en partenariat avec les autorités locales pertinentes comme le ministère de l'Éducation.  Le plan du secteur de l'éducation fera alors partie d'un plan de préparation multisectoriel complet.  Pour garantir une approche cohérente dans des domaines tels que la sensibilisation aux questions de santé et d'hygiène, les alertes précoces et les plans d'évacuation, il est nécessaire d'établir des liens entre les agences et les secteurs. L'école et le système éducatif peuvent jouer le rôle d’intermédiaires pour fournir ces informations.   1. Dans le **secteur de l'éducation** il est important d'aborder la préparation à tous les niveaux. Le soutien provenant du niveau national se traduit par des changements et des orientations politiques et le renforcement des capacités du personnel au niveau de la province et du district, et aboutit à l’appui à l’adoption de mesures de préparation par les communautés et les écoles. 2. Affichez la définition de la planification d'urgence. Expliquez que cette session débutera par l'étude du processus de planification d'urgence au niveau national.   Posez les questions suivantes aux participants :   * *Avez-vous déjà participé à la planification d'urgence ?* * *Qui étaient vos partenaires ? Était-ce dans le secteur de l'éducation ? Dans un autre secteur ?*   Prenez 2 ou 3 exemples. Il est probable que les participants aient été impliqués dans la planification d'urgence dans le cadre de la procédure d'appel global (CAP).  Expliquez que la planification d'urgence couvre les catastrophes et les situations d'urgence prévues et permet de prendre des mesures préalables garantissant des interventions rapides et efficaces pour y faire face, afin de réduire l'impact négatif pour les personnes affectées. Elle consiste à planifier la préparation aux situations d’urgence les plus probables, en se basant sur des analyses de vulnérabilité et de risques.   1. Utilisez la deuxième diapositive pour décrire le processus de planification d'urgence.  * Analyser en premier lieu les situations d’urgence et les dangers potentiels tels qu’inondations ou troubles civils si un événement potentiellement critique est prévu (comme une élection, par exemple). Définissez la zone géographique qui sera affectée par la situation d'urgence. * Analyser l'impact potentiel des situations d'urgence, le nombre de personnes affectées, les dégâts subis par les infrastructures, la détérioration des moyens de subsistance, etc. * Convenir des objectifs de l'intervention : création d’établissements provisoires, aide aux écoles afin qu'elles accueillent des enfants déplacés/réfugiés etc. * Décider des mesures à prendre. Il s'agira de mesures à prendre préalablement à la situation d’urgence (p. ex. constitution de stocks) ainsi que pendant et après l'urgence.  1. Présentez la diapositive qui détaille le contenu d'un plan d'urgence (fourni par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies). Indiquez aux participants que vous utiliserez un véritable plan d'urgence, mis au point pour le Mozambique en 2007/2008, pour illustrer le processus de création d'un plan d'urgence au niveau national.   Notez que le plan revêt un format utilisable par les agences et pour la planification au niveau du district ou de la province. Les plans nationaux sont généralement créés suite au regroupement d'un certain nombre de plans régionaux et d'agences.  Dites aux participants de consulter le d**ocument 12.1 Plan d'urgence interagences pour le Mozambique**. Expliquez que ce document papier ne comporte que l’annexe consacrée au secteur éducatif mais qu'ils trouveront un exemplaire complet du plan sur le CD/la clé USB du cours.  Examinez les points suivants au cours de l’étude du plan avec les participants :   1. **Le titre**: il est recommandé d'indiquer dans le titre la zone géographique, les destinataires du plan et le calendrier. 2. **Résumé :** De nombreuses personnes qui consulteront le plan n'auront pas le temps de le lire en détail, notamment lorsque le plan est utilisé pour un plaidoyer de haut niveau. Un bon résumé contiendra :  * Le résumé de la situation/crise * Le résumé des scénarios d'urgence * La stratégie d'intervention * Le résumé des accords de gestion et de coordination  1. **Analyse du contexte et évaluation des risques :**  * Informations sur la région et analyse du contexte * Événements (dangers) qui risquent de survenir, leur ampleur, les conséquences humanitaires, la situation actuelle, les tendances et les facteurs sous-jacents * Contexte et situation actuelle d'autres situations d’urgence * Résumé des situations d’urgence  1. **Scénarios :**  * Les plans contiennent généralement le scénario le plus probable, le scénario le plus optimiste et le scénario le plus pessimiste. Dans certains cas, il est possible de ne présenter qu'un seul scénario accompagné de commentaires concernant des modifications à apporter, si la situation d’'urgence s’avérait plus ou moins grave que prévu. * Nombre de personnes et de secteurs risquant d'être affectés dans chaque scénario envisagé. * Quels seront les besoins dans chaque scénario envisagé ?   Le plan du Mozambique contenait une section sur les leçons tirées de précédentes catastrophes, qui peut servir de liste de contrôle pour orienter l'action future, mener un plaidoyer visant à demander des ressources et des changements politiques et encourager différentes approches de l'intervention d'urgence.   1. **Gestion et coordination générales :**  * Comment les partenaires participants comptent attribuer les rôles et responsabilités, les services communs et les accords de coordination pour travailler ensemble. * (Gestion de l'information, secours alimentaire, articles non alimentaires, WASH, éducation, sûreté et sécurité, appels, etc.).  1. **Stratégies et objectifs :**  * Orientation et objectifs communs de l'intervention globale. * Garantir des liens avec les autres secteurs, le développement à long terme et le relèvement rapide. * Stratégie d'entrée/sortie de l'intervention. * Objectifs opérationnels par secteurs (doivent être S.M.A.R.T.) et contribution de l'agence. * Niveau de préparation requis (p. ex. 20 000 couvertures à stocker, 1 000 kits pédagogiques, 1 000 tentes scolaires, 5 000 moustiquaires, etc.). * Autres ressources (humaines, budgétaires, matérielles) en attente.  1. **Plans d'intervention du secteur et de l'agence :**  * Intervention humanitaire dans le cas d'un scénario spécifique. * Tient compte de l'intervention immédiate, de l'évaluation des besoins en situation d'urgence et des modalités de contrôle, ainsi que du résumé des actions sectorielles. * Présente ce qui est fait avant, pendant et après une urgence. * Devrait contenir la liste des interlocuteurs de chaque agence et du personnel.   ***Vous devriez maintenant avoir terminé la lecture du plan d'urgence du Mozambique***.  Utilisez les diapositives suivantes pour résumer les points abordés lors de l’étude du plan du Mozambique.   1. Rappelez aux participants que la première étape est l'analyse des risques, qui s’effectue en identifiant les dangers potentiels et les facteurs de déclenchement des situations d’urgence et des catastrophes. 2. La prochaine étape consiste à examiner l'impact de ces situations d’urgence et les régions et populations affectées. 3. Pour chaque danger/situation d’urgence, déterminer le scénario le plus probable. Définissez le scénario le plus pessimiste ainsi que la situation si l'urgence n'était pas aussi grave que prévue.   Ces scénarios sont appelés « scénario le plus probable », « scénario le plus optimiste » et « scénario le plus pessimiste » (cette méthodologie est utilisée entre autres dans la procédure d'appel globale CAP).   1. Des plans d'intervention doivent ensuite être élaborés pour chaque cas, à savoir :  * Identifier les mécanismes de coordination et de gestion pour l'intervention d'urgence. * Identifier la capacité d’intervention des communautés, des gouvernements et des agences. * Définir clairement les rôles, responsabilités et domaines d'activités. * Définir dans les grandes lignes les actions de préparation comme la constitution de stocks, la formation et les exercices de simulation. * Identifier les actions qui seront menées pendant et après l'urgence.   ***Note importante pour les animateurs****: l'exercice suivant est relativement bref et vise à donner aux participants une brève expérience pratique de l'élaboration d'un plan d'urgence. Quelques exercices supplémentaires sont également proposés. Vous pourrez les utiliser si vous souhaitez animer des sessions de planification d'urgence plus détaillées.*   1. **Exercice de planification d'urgence**:   Pour cet exercice, les participants doivent être placés en groupes de pays ou en groupes de personnel national et de personnel du district (si le groupe est principalement composé de personnel national, affectez plusieurs membres du personnel national aux groupes de district).  Demandez à chaque groupe d'identifier un danger ou une situation d’urgence possible (p. ex. inondation/troubles civils). Ils devront ensuite élaborer les 3 scénarios possibles pour l'année à venir (le plus optimiste, le plus pessimiste, le plus probable) et réfléchir à des mesures de préparation. Ils devront se concentrer sur le scénario le plus probable.  Si besoin, vous pourrez baser le processus de planification sur des études de cas ou des scénarios (comme le scénario du Momaland).  Donnez **25 minutes** aux groupes pour préparer leur plan et le présenter à l’ensemble des participants. Dites aux groupes de se limiter à la présentation du scénario le plus probable et aux mesures à prendre.   1. **Résumé**:   La planification d'urgence : il s’agit d’un processus continu dirigé par les principales parties prenantes qui vise à réfléchir aux différents scénarios de situations d’urgence et à s’y préparer. Un plan d’urgence est souvent pris en main par des clusters techniques et le ministère compétent doit y participer activement, voire le diriger. Ce processus a notamment pour résultat l’élaboration d’un plan d'urgence, qui doit être examiné et mis à jour au moins une fois par an. Ce plan permet de consigner les accords conclus pendant le processus de planification d’urgence. Il peut également servir de base à la gestion des actions de suivi et à la communication des résultats à d’autres acteurs. |

**3. La réduction des risques de catastrophe**

**60 minutes**

|  |  |
| --- | --- |
|  | ***Note aux animateurs****: expliquez aux participants que la préparation aux catastrophes et la planification d'urgence sont deux aspects de la réduction des risques. D'autres activités seront étudiées dans cette section, dont certaines sont davantage axées sur le développement. Cette section approfondit également les activités de réduction des risques de catastrophe menées par le secteur de l'éducation. Attirez l'attention des participants sur les conseils du Cluster éducation relatifs à la réduction des risques de catastrophe, qu'ils trouveront sur leur CD/clé USB.*   1. Montrez la première diapositive qui contient la définition de la réduction des risques de catastrophe. Expliquez que, d'après plusieurs sources, dont le rapport 2007 sur le développement humain du PNUD, investir un dollar dans la réduction des risques de catastrophe permet d’économiser sept dollars.   Expliquez que la réduction des risques de catastrophe couvre diverses activités visant à réduire l'impact des catastrophes.   1. La réduction des risques de catastrophe vise notamment à réduire au maximum la vulnérabilité des communautés et donc l'impact des catastrophes.   *Demandez aux participants de définir la vulnérabilité et de donner des exemples*.  En voici quelques-uns :   * Dépendance vis-à-vis d'une seule culture ou d’un seul moyen de subsistance (comme la pêche) * Habitation de mauvaise qualité ou mal située * Manque d'information sur les risques ou de connaissances sur les mesures à prendre en cas de catastrophe * Absence de pouvoir, d’influence ou d'accès aux services * La pauvreté peut accroître l'impact à plus long terme des catastrophes sur les communautés. En effet, le relèvement prendra plus longtemps et sera plus difficile pour ceux qui n'ont pas l'argent nécessaire pour rétablir leurs biens, leurs moyens de subsistance et leurs foyers.  1. En **janvier 2005** une **conférence mondiale** sur **la réduction des risques de catastrophe** a eu lieu à **Hyogo**, **au Japon**. Elle a permis de promouvoir une approche stratégique et systématique de la réduction des vulnérabilités et de l'exposition aux dangers. Elle a souligné la nécessité de bâtir des nations et des communautés résilientes aux catastrophes et identifié les moyens pour y parvenir.   Le texte issu de cette réunion est connu sous le nom de **cadre d'action de Hyogo**. Il présente cinq objectifs et actions prioritaires principaux.   1. Veiller à ce que la réduction des risques de catastrophe soit une priorité nationale et locale et à ce qu’il existe, pour mener à bien les activités correspondantes, un cadre institutionnel solide. 2. Mettre en évidence, évaluer et surveiller les risques de catastrophe et renforcer les systèmes d’alerte précoce. 3. Utiliser les connaissances, les innovations et l’éducation pour instaurer une culture de la sécurité et de la résilience à tous les niveaux. 4. Réduire les facteurs de risque sous-jacents. 5. Renforcer la préparation en prévision des catastrophes afin de pouvoir intervenir efficacement à tous les niveaux lorsqu’elles se produisent. 6. Rappelez que la connaissance et l'éducation sont des éléments clés des actions prioritaires identifiées par le cadre d'action de Hyogo ; par conséquent, le secteur de l'éducation joue un rôle central dans la promotion de la réduction des risques de catastrophe.   **Le développement durable** est un modèle d'utilisation de ressources qui vise à répondre aux besoins humains tout en préservant l'environnement, de sorte que ces besoins puissent être satisfaits non seulement aujourd’hui, mais aussi à l’avenir. Éviter la déforestation, la désertification, la pêche excessive ou la suppression des défenses naturelles (comme les mangroves) sont autant d’activités étroitement liées aux idéaux du développement durable. Les activités de réduction des risques de catastrophe appuient le développement sans pour autant accroître la vulnérabilité et les risques.   1. **La réduction des risques de catastrophe** dans le secteur de **l'éducation** est une approche systématique visant à intégrer l'analyse des risques de catastrophe et des mesures de réduction de ces risques dans les plans de développement du secteur de l'éducation.   La réduction des risques de catastrophe allie les actions, les processus et les attitudes nécessaires pour minimiser les facteurs sous-jacents de la vulnérabilité, améliorer la préparation et renforcer la résilience du système éducatif.  Elle permet au système éducatif de maintenir sa trajectoire de développement et de garantir l'accès de tous les apprenants à une éducation de qualité.   1. **La réduction des risques de catastrophe** dans le contexte de **l'éducation d'urgence** essaie systématiquement d'analyser et de réduire les risques de catastrophe afin de maintenir les enfants scolarisés dans le système éducatif, de permettre aux enfants déscolarisés d’y accéder et de leur fournir une éducation de qualité pendant et après les situations d’urgence.   La réduction des risques de catastrophe aide à minimiser les facteurs de vulnérabilité sous-jacents ainsi qu’à prévenir et à améliorer la préparation des catastrophes.  La réduction des risques de catastrophe allie les actions, les processus et les attitudes nécessaires pour parvenir à la résilience.  *Demandez aux participants quelle est la différence entre prévention et atténuation et de citer des exemples tirés du secteur éducatif :*   * Prévention : activités entreprises pour éviter les catastrophes, par exemple : définir le lieu approprié pour construire des écoles résistantes aux dangers ; modifier les attitudes et comportements en sensibilisant davantage le public aux risques et aux avantages de la protection de l’environnement. Par elle-même, une éducation inclusive de qualité peut réduire les risques de catastrophe (et de conflits). * Atténuation : mesures prises pour minimiser l'impact négatif de dangers potentiels d’origine naturelle ou humaine, par exemple : modernisation des écoles conformément aux normes de résistance multirisques ; éducation des apprenants, des enseignants, du personnel éducatif et des membres de la communauté sur la réduction des dangers et des risques ; promotion de l'éducation et de la participation inclusives ; création d'un réseau de protection des enfants avant la saison des typhons/inondations.   *Demandez aux participants de donner des exemples de renforcement de la résilience et de la capacité des communautés :*   * Pour améliorer la résilience, on pourrait par exemple envisager une plus grande diversité de cultures et de moyens de subsistance afin de réduire l'impact des catastrophes. Des filets de sécurité sociaux pourraient aider les personnes affectées à se relever plus rapidement et permettre de renforcer la résilience des communautés. * Pour le secteur éducatif, on pourrait par exemple envisager la mise en place d’un mécanisme de communication fonctionnel d'alerte précoce ; des exercices d'évacuation ; des compétences de lutte contre l'incendie, des premiers secours et des opérations de recherche et de secours de routine ; le stockage de nourriture, d'eau et de matériel scolaire avant la sécheresse/la saison des ouragans ; la préservation des archives, des guides des enseignants et des supports pédagogiques ; l’élaboration d’un plan d'urgence au niveau de la province et un plan de préparation/de sécurité scolaire.   ***Note aux animateurs****: passez rapidement en revue les deux diapositives suivantes car les participants devront concevoir des interventions possibles dans l'exercice de groupe. Cette liste sert uniquement à lancer le processus.*   1. Les deux diapositives suivantes utilisent le cadre des normes minimales de l'INEE pour présenter un certain nombre d'interventions possibles. Demandez aux participants de suggérer d’autres activités au fur et à mesure que vous passez en revue les différents domaines.   **Accès et environnement d’apprentissage**   * Construire des écoles sûres résistantes aux tremblements de terre/cyclones. * Élaborer des plans et voies d'évacuation des écoles * Rapprocher les écoles des communautés et les éloigner des risques comme les inondations/tsunamis   **Enseignement et apprentissage**   * Intégrer la réduction des risques de catastrophe au programme scolaire * Intégrer l'impact environnemental dans le programme scolaire * Prévoir du matériel d'apprentissage rapide/d'étude à domicile   **Enseignants et autres personnels de l’éducation**   * Intégrer la réduction des risques de catastrophe dans le programme de formation des enseignants * Nommer des agents de sécurité/des points de contact d'urgence dans les écoles * Former les enseignants aux premiers secours * Renforcer les capacités du personnel du ministère de l'Éducation au niveau de la province et du district   **Politique éducative**   * Soutenir l'éducation d'urgence à tous les niveaux du ministère de l'Éducation, notamment points de contact et financement. * Adopter des politiques appropriées pour faire face aux situations d'urgence : admission des enfants déplacés dans les écoles, assouplissement des critères d'inscription (p. ex. présentation d'un extrait de naissance), etc. * Adopter des réglementations pour la construction des écoles, la planification de la préparation et de l'évacuation.   **Communauté**   * Les enfants en tant qu'agents du changement pour promouvoir et mettre en place la réduction des risques de catastrophe. * Participation des associations de parents/d’enseignants et des comités de développement scolaire à la réduction des risques de catastrophe et aux activités de protection de l’environnement. * Recensement des dangers et des risques au niveau de la communauté et du foyer.   **Coordination**   * Recenser les capacités de tous les partenaires pour identifier les lacunes. * Mettre en place un mécanisme de coordination avec les agences partenaires et le ministère de l'Éducation. * Établir des structures de coordination aux niveaux locaux. * Établir des canaux de communication et de partage d'information claires du niveau local au niveau national et inversement. * S'assurer que le bureau de l'enseignement du district est une agence membre du comité de gestion des catastrophes du district * En plus de la formation, réaliser des simulations de situations d'urgence pour le secteur de l'éducation. * Renforcer les capacités au sein du ministère de l'Éducation à tous les niveaux. * Mettre en place des mécanismes de coordination avec d'autres secteurs/services ministériels.   **Analyse**   * Convenir d'une évaluation et d'outils de collecte de données standardisés * Collecter des données de référence  1. **Exercice – Concevoir des activités de réduction des risques de catastrophe**. Divisez les participants en trois groupes minimums. Il est possible de former plus de groupes, mais dans ce cas vous devrez confier la même tâche à plusieurs groupes. Demandez à chaque groupe d'identifier un **pays** ou une **région** qui lui servira de **contexte**. (Remettez à chaque groupe des copies de la section correspondante du document ***12.13 Note d'orientation du Cluster éducation sur la réduction des risques de catastrophe*** pour les aider).  * **Groupe 1**: **Enseignants**, **enfants** et **communautés**. Quelles activités de réduction des risques de catastrophe peuvent avoir lieu au **niveau de l'école** ? Quelles mesures sont nécessaires pour soutenir ces activités ? Qui doit soutenir ce processus ? Comment les communautés y participeront-elles ? * **Groupe 2**: Quelles activités de réduction des risques de catastrophe peuvent être mises en œuvre dans **les districts** **exposés aux catastrophes**? Comment les districts vont-ils se mettre en liaison avec les écoles et avec le niveau national ? Qui doit être impliqué ? * **Groupe 3**: Quelles activités de réduction des risques de catastrophe doivent être menées au **niveau national** par le ministère de l'Éducation, le secteur de l'éducation et le gouvernement ? Comment cela se déroulera-t-il ? Qui sont les parties responsables ?   Encouragez les participants à s’inspirer du manuel des Normes minimales de l'INEE. Donnez **30 minutes** aux groupes pour réaliser cette tâche. Si vous avez 3 ou 4 groupes, demandez à chacun d'entre eux de faire une présentation devant l’ensemble des participants. S'il y a plus de 4 groupes, envisagez de faire un atelier carrousel pour éviter de perdre trop de temps. La présentation/l'atelier carrousel ne doivent pas prendre plus de **15 minutes**.  Pour résumer la session, réunissez tous les participants. Rappelez-leur que les activités de réduction des risques de catastrophe peuvent réduire considérablement le coût des catastrophes et que tout le monde à l’école, au sein de la communauté et dans les ménages devrait y participer. Enfin, soulignez que le cadre d'action de Hyogo reconnaît le rôle clé de l'éducation dans la promotion de la réduction des risques de catastrophe.   1. **Exercice facultatif – la réduction des risques de catastrophe dans le cadre du développement**. Distribuez le d***ocument 12.12 Intégrer la réduction des risques de catastrophe dans les BCP du PNUAD***. Demandez aux participants de lire les brèves études de cas et, en se basant sur leur pays/district, de réaliser les tâches suivantes :  * Présenter dans les grandes lignes les principaux dangers auxquels est confrontée la région. * Réfléchir aux activités de réduction des risques de catastrophe clés qui devraient être encouragées dans le secteur de l'éducation.   Par exemple : intégration de la sensibilisation à la protection de l’environnement dans le programme scolaire, meilleures réglementations et inspections des bâtiments, plans d'évacuation des écoles, systèmes d'alerte précoce, etc.  Demandez aux participants de faire une brève présentation à l’ensemble du groupe. |

**4. Réduction des risques dans les situations de conflit et les situations d’urgence complexes**

**45 minutes**

|  |  |
| --- | --- |
|  | ***Note aux animateurs****: expliquez aux participants que tous les principes étudiés jusqu'ici s'appliquent de la même façon aux pays en conflit ou ébranlés par des troubles civils. Une situation d’urgence complexe peut survenir lorsque les communautés sont affectées à la fois par une catastrophe naturelle et un conflit. Cette section examine spécifiquement les activités de réduction des risques qui tentent d'éviter et d'atténuer les effets d'un conflit.*   * 1. Montrez la première diapositive et expliquez que pour atteindre les objectifs de l'Éducation pour tous, il est nécessaire de trouver un moyen de permettre aux nombreux enfants affectés par un conflit d'avoir accès à l'éducation.   2. **Exercice de réflexion**: commencez la session en divisant les participants en cinq groupes. Chaque groupe va réfléchir aux difficultés que les conflits et les troubles civils posent pour l'éducation. Confiez un domaine à chaque groupe ; le cinquième groupe étudiera les normes fondamentales. Donnez **10 minutes** à chaque groupe pour énumérer les difficultés sur une grande feuille de papier. Il s’agit d’un exercice de réflexion : aucune solution n'est donc envisagée pour l'instant, mais le groupe doit pouvoir justifier chaque difficulté citée.   Au bout de 10 minutes, regroupez tous les participants et demandez-leur de présenter les difficultés qu'ils ont identifiées. Servez-vous des diapositives suivantes pour compléter leur liste.  **Questions opérationnelles**   * En raison de la nature explosive des conflits, la situation peut évoluer très rapidement. * La coordination des programmes d’éducation peut se révéler problématique lorsqu’il faut négocier avec des groupes armés. * Problèmes d'accès et de sécurité pour le personnel des organisations humanitaires et du ministère de l'Éducation.   **Accès**   * Les écoles peuvent être fermées en raison de l'insécurité, détruites pendant les combats ou occupées par des personnes déplacées. De plus, il est possible que le matériel, les livres et les registres scolaires soient endommagés. * Certains groupes peuvent se voir refuser l’accès à l'éducation dans des situations de conflits, de manière explicite (lorsque les réfugiés n’ont pas accès aux écoles dans les pays d'accueil) ou de façon plus indirecte en raison de préjugés ou de menaces. * Dans des situations de conflit, les parents peuvent craindre d'envoyer leurs enfants à l'école.   **Enseignants**   * Les enseignants peuvent être victimes de violence politique ou forcés à endoctriner politiquement leurs élèves (comme cela a été récemment le cas au Zimbabwe).   **Bien-être des enfants**   * Les écoles peuvent être ciblées pour le recrutement d'enfants soldats. * Les enfants peuvent être victimes de traumatismes physiques et affectifs (par exemple, être enrôlés de force). * Faute d'éducation, les enfants sont plus vulnérables à l'exploitation, aux enlèvements, à l’enrôlement militaire et à la violence sexiste. Ils peuvent être mal informés sur des questions de santé, entre autres.   **Épanouissement des enfants**   * Les conflits contribuent à aggraver la pauvreté en détruisant les moyens de subsistance et les possibilités économiques. * Le manque d'instruction compromet l'avenir des enfants ; ils risquent de ne pas apprendre les compétences qui leur permettraient de contribuer à la reconstruction pacifique de la société. * Le programme scolaire risque d'aggraver les stéréotypes qui touchent certains groupes ou individus.   1. Présentez la diapositive sur les **objectifs de l'intervention** et décrivez les trois stratégies présentées.   De bonnes mesures de préparation peuvent permettre l'accès à l'éducation pendant et après les conflits armés. En Palestine, des supports d'enseignement à distance ont été créés et des enseignants/du personnel du ministère de l'Éducation ont été formés, afin que les enfants puissent continuer à étudier à la maison pendant les conflits. Rapprocher les services d'éducation des communautés représente une autre solution dans les situations explosives.  L'éducation à la paix, l'intégration de la résolution des conflits et l'élimination des stéréotypes et de l'animosité permettent également d’éviter les conflits. Au Kenya, les enfants de différents groupes tribaux ont été réunis pour participer à des rencontres en faveur de la « consolidation de la paix et de la compréhension commune » suite aux violences électorales de 2008. On espère qu'en établissant des liens entre les groupes, en apprenant des techniques de résolution pacifique des conflits et en détruisant les préjugés, il sera possible d'éviter de futurs conflits.  Bien qu'il semble évident que la guerre engendre des conflits, on constate de plus en plus que la pauvreté elle-même accroît le risque de guerre civile, créant ce que l'on appelle « le piège du conflit ». Les communautés affectées par les conflits placent souvent en tête de leurs priorités l'éducation, qui peut être considérée comme « le dividende de la paix ».   * 1. **Éléments opérationnels**.   Pour travailler dans les zones de conflit et les environnements explosifs, les ONG, les organismes des Nations Unies et le personnel gouvernemental doivent faire face à un certain nombre de défis opérationnels.  **Sécurité du personnel**. Lorsque l'on travaille dans un environnement instable, il est essentiel de mettre en place des séances d'information sur la sécurité, des plans d'évacuation ainsi que des politiques et procédures clairement définies. La base de tout travail programmatique est de garantir la sûreté et la sécurité du personnel.  **Accès**. Comment l'accès aux bénéficiaires sera-t-il affecté par l'urgence ? Prévoir d'autres voies d'accès, avoir des contacts avec l'armée, entretenir de bonnes relations avec les chefs militaires locaux sont autant de facteurs importants pour permettre aux organisations d'accéder aux bénéficiaires et de réaliser les activités du programme. Dans l'est du Sri Lanka, seules les agences qui avaient établi des relations solides avec les groupes militaires locaux ont pu accéder aux bénéficiaires dans les zones de réinstallation.  **Logistique**. Pendant les conflits et les troubles civils, les véhicules humanitaires peuvent être ciblés. Il est parfois difficile d'acheminer des fournitures dans certaines régions. L'obtention, avant le déclenchement d'une situation d’urgence, de stocks, de véhicules de transport appropriés, de lettres autorisant le transport et la fourniture de certaines marchandises, permet d'accélérer considérablement l'intervention.  **Communication**. Obtenir des informations dans une situation qui évolue/se détériore rapidement est vital pour appuyer aussi bien les activités programmatiques d'évaluation des besoins que la sécurité. Il est utile de disposer de téléphones chargés, de batteries de rechange ainsi que d'autres équipements de communication (radios, téléphones satellites). De plus, il sera nécessaire de fournir au personnel de terrain du crédit de téléphone mobile et des informations par SMS/téléphone si le personnel ne peut se rendre dans les bureaux locaux.  **Perceptions**. Il est important de fournir des informations claires et transparentes au gouvernement et aux bénéficiaires sur l'aide fournie et ses destinataires. Dans les situations de conflit, l’aide ou l’absence d’aide au camp opposé (« l'ennemi ») peuvent porter atteinte à la sécurité et réduire les chances de coopération.  **Impact et conséquences involontaires.** Dans une situation de conflit, il est nécessaire d'évaluer l'impact de toute aide et d'envisager toutes les conséquences involontaires. Souvent, une aide très importante peut avoir un impact sur l'économie locale. De plus, comment s’assurer que les matériaux fournis pour la reconstruction d'une école ne sont pas utilisés à des fins militaires ?   * 1. **Exercice : Mesures de préparation pour soutenir l'éducation dans les zones de conflit**   Constituez 5 groupes. Confiez à quatre groupes l'un des domaines des normes minimales de l'INEE et au cinquième groupe les normes fondamentales. Demandez à chaque groupe d’élaborer 3 stratégies relevant du domaine qui leur a été confié. Les éléments opérationnels mentionnés sur la diapositive précédente doivent être pris en compte. Chaque scénario présenté comprend plusieurs difficultés opérationnelles que le plan d’intervention doit résoudre.  Les groupes sont invités à préparer leurs interventions dans l'un des contextes suivants :   * Crainte que des troubles civils n’éclatent suite aux résultats des élections. * Restrictions des déplacements, barrages de police et postes de contrôle militaires * Les deux camps accusent les ONG d'avoir « acheté des voix ». * Paix précaire après une longue guerre civile et crainte d'un retour à la violence. * Nombreux cas de vols à main armée dans certaines régions, y compris des véhicules. * Manque de cartes géographiques, nombreuses routes/ponts endommagés, munitions et mines non explosées. * Réinstallations de nombreux réfugiés/personnes déplacées après la guerre civile, dont beaucoup depuis plusieurs années. * Les hommes politiques locaux accusent les ONG et les Nations Unies de soutenir le camp adverse et exigent davantage d'aide pour leur propre camp. * Flambées de violence occasionnelles dans les camps et aux alentours lors des distributions faites aux personnes déplacées (les populations locales ont l'impression d'être laissées-pour-compte)   Dites aux participants de se reporter au **document 12.7** qui contient un résumé des interventions possibles et une étude de cas sur le Népal. Donnez **30 minutes** aux groupes pour élaborer leurs plans. Réunissez tous les participants et demandez à chaque groupe de présenter une des interventions qu'il a préparées. Encouragez à nouveau les participants à s’inspirer du manuel des Normes minimales de l'INEE.   * 1. Documents, étapes politiques et **Résolution 1612 des Nations Unies**   Demandez aux participants s'ils connaissent les documents politiques qui visent à protéger les enfants dans les situations de conflit. Prenez 2-3 réponses. Puis, passez en revue quelques-unes des politiques majeures contenues dans la liste du **document 12.6 : Politiques et décisions protégeant les enfants affectés par les conflits armés** et montrez aux participants la diapositive correspondante :   * **1995 :** *La situation des enfants dans le monde 1996* de l'UNICEF sur les enfants en temps de guerre, qui contient le premier Ordre du jour contre la guerre axé sur les enfants. * **1996 :** Rapport de Graça Machel intitulé *L'impact des conflits armés sur les enfants* présenté lors de la 51e session de l'Assemblée générale des Nations Unies. * **1998 :** Statut de Rome instituant la Cour pénale internationale (CPI) pour statuer sur les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre contre les enfants. * **2005 :** Résolution 1612 du Conseil de sécurité des Nations Unies : mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les enfants et les conflits armés.   1. Expliquez l'importance particulière de la Résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies et montrez la diapositive correspondante. La résolution : * Identifie les violations des droits des enfants :   - L'assassinat ou la mutilation d'enfants  - L’enrôlement ou l'utilisation d'enfants soldats  - Les attaques contre les écoles ou les hôpitaux  - Les viols ou autres actes de violence sexuelle à l'encontre des enfants  - L'enlèvement d'enfants  - Le refus d’autoriser l’accès des organismes humanitaires aux enfants   * Établit un mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les enfants et les conflits armés. * Prévoit des mesures contre les parties qui continuent de violer la sécurité et les droits des enfants. * Demande la mise en place de plans d'action concrets assortis d'échéances pour mettre un terme aux violations. * Prévoit des mesures ciblées à l’encontre des parties en infraction si les progrès réalisés sont insuffisants. |

**Exercices supplémentaires**

**Exercice – Planification d'urgence - Les leçons apprises**

**60 minutes**

|  |  |
| --- | --- |
|  | ***Note aux animateurs***: cet exercice est destiné aux participants qui sont déjà intervenus dans une situation d’urgence. Si les participants sont inexpérimentés, l’exercice perd de son utilité. Il est recommandé d’examiner les leçons apprises par les participants expérimentés à l’issue de la situation d’urgence la plus récente ou la plus importante. Cet exercice est conçu pour durer plus de 60 minutes, mais peut être prolongé en fonction du temps dont vous disposez et que vous souhaitez consacrer à cette question. Par exemple, si les participants ont une vaste expérience, envisagez de demander à chaque groupe d'étudier 2 domaines de l'INEE.   1. Constituez 5 groupes d'environ 5 ou 6 personnes.   *Remarque : le nombre de personnes par groupe dépend du nombre total de participants, mais ne doit pas dépasser 6 personnes afin de permettre à tout le monde de participer. (Si vous avez plus de participants, demandez à 2 groupes d'étudier le même domaine.)*   1. Distribuez à chaque groupe des grandes feuilles de papier et des marqueurs. Les participants doivent avoir sous les yeux le ***document 12.4*** (le même que dans le module 2 qui résume les normes minimales de l’INEE pour l’éducation : préparation, interventions, relèvement). 2. Chaque groupe doit utiliser les normes minimales de l’INEE comme cadre pour sa réflexion sur les leçons apprises. Attribuez à chaque groupe un domaine des normes minimales de l'INEE comme indiqué ci-dessous :   **Groupe 1**: Normes fondamentales et Accès et environnement d’apprentissage  **Groupe 2**: Accès et environnement d’apprentissage et Enseignement et apprentissage  **Groupe 3**: Enseignement et apprentissage et Enseignants et autres personnels de l’éducation  **Groupe 4**: Enseignants et autres personnels de l’éducation et Politique éducative  **Groupe 5**: Politique éducative et Normes fondamentales   1. Les groupes doivent se poser les questions suivantes :  * L’intervention d’urgence étudiée était-elle conforme aux normes relatives à ce domaine ? * En cas de réponse affirmative, serait-il possible de l’améliorer et comment ? * En cas de réponse négative, peut-on, étant donné le contexte, envisager une intervention conforme à la norme en cas de nouvelle situation d’urgence et, si oui, comment s'y prendre ?   Comptez environ **10 minutes** pour donner les instructions et constituer les groupes. Donnez à chaque groupe **30 minutes** pour réaliser le travail. Cela vous laissera 15 minutes pour l'atelier carrousel et 5 minutes pour un bref récapitulatif avec le groupe au complet.   1. Lorsque les groupes sont prêts, les feuilles sont affichées sur le mur et les groupes commentent le travail de chacun au cours d’un atelier carrousel de 15 minutes. Cet atelier permet également aux membres des autres groupes d’ajouter des leçons apprises qui, d’après eux, auraient été omises. 2. Réunissez les participants pour une brève séance en commun et tentez de tirer une leçon ou de faire des observations relatives aux conclusions de chaque groupe. |

**Exercice – Planification d'urgence - Élaboration d'un plan d'urgence**

**90 minutes**

|  |  |
| --- | --- |
|  | ***Note aux animateurs***: dans l’idéal, cet exercice couvre chacun des scénarios d’urgence possibles. Cependant, si vous avez identifié 4 scénarios d’urgence et que vous n’avez pas le temps d’élaborer un plan pour chacun d’entre eux ou que ces situations d’urgence sont improbables, vous pouvez commencer par le scénario le plus probable. Certaines activités de préparation et d’intervention étant communes à différents scénarios, l’élaboration d’un plan d’urgence pour un seul scénario permet dans une certaine mesure de se préparer à d’autres situations.  Cet exercice peut se réaliser de deux manières. Si le nombre de participants est élevé (comme pour un processus de planification d’urgence national), vous pouvez constituer plusieurs groupes (voir ci-dessous). Si, à l’inverse, les participants sont peu nombreux (comme pour un processus de planification d’urgence local), ils peuvent travailler tous ensemble sur toutes les composantes.   1. Constituez 6 groupes correspondant aux catégories suivantes : 2. Estimation, suivi, évaluation et gestion de l’information 3. Coordination/gestion du Cluster et ressources humaines 4. Recrutement, mobilisation, formation, rémunération des enseignants 5. Espaces d’apprentissage provisoires et stratégies de soutien psychosocial 6. Logistique et matériel pédagogique et programmes d’éducation en situation d’urgence (éducation formelle et informelle) 7. Rénovation des écoles, construction de nouveaux établissements et reprise de l’éducation formelle 8. Les participants peuvent choisir leur groupe en fonction de leur domaine d'expertise ou de celui de leur organisation. Il faut cependant veiller à un bon équilibre des groupes.   ***Note aux animateurs***: les groupes cités ci-dessus illustrent les regroupements basés sur les principales composantes techniques de l’éducation dans les situations d’urgence. Si votre contexte spécifique s’y prête ou si vous prévoyez une action particulière qui n’a pas été couverte ci-dessus, vous pouvez modifier les catégories. La taille des groupes dépend du nombre total de participants. Si la planification d’urgence survient à l’échelle nationale, il peut y avoir de 50 à 60 personnes ; à l’échelle locale, ce nombre sera plus limité.   1. Distribuez à chaque groupe des grandes feuilles de papier et le **document 12.5 : Feuille de travail de la planification d'urgence**. Ils devront suivre le modèle fourni sur la feuille de travail et noter leurs idées. Les groupes disposent de **60 minutes** pour remplir la feuille de travail de la planification d’urgence. 2. Lorsqu'ils sont prêts, réunissez l’ensemble des participants. Demandez à chaque groupe de présenter son plan (3-4 minutes chacun) puis consacrez 10-15 minutes à une discussion générale. Étudiez les questions suivantes :  * Les ressources pour la planification seront-elles faciles à obtenir ? * Des points de plaidoyer/changements politiques sont-ils nécessaires ? * La représentation de la communauté/du ministère de l'Éducation/des agences dans le plan est-elle équilibrée et, dans le cas contraire, comment peut-on parvenir à un tel équilibre ? |

**Exercice - Planification d'urgence - Lancer le processus de planification**

**60 minutes**

|  |  |
| --- | --- |
|  | ***Note aux animateurs***: le but de cet exercice est de faire en sorte que les équipes de pays, de district ou des organismes lancent leur propre processus de planification d'urgence. Vous devrez donc organiser les groupes en conséquence.   1. Formez des groupes par pays/organisme/district. Dans cet exercice, les participants vont lancer le processus de planification d'urgence. À ce stade, il est plus important d'identifier les différentes étapes à réaliser que d'entrer dans les détails.  * Identifiez les différents acteurs qui prendront part au processus de planification. * Quelles actions les acteurs vont-ils mener pour garantir la création du plan ? * Quelles seront les responsabilités de chacun ? * Quel sera le calendrier de la réalisation de la planification d'urgence ? * Comment mobiliserez-vous la communauté ? * Quels liens avec d'autres secteurs/agences/services ministériels doivent être établis ?  1. Distribuez à chaque groupe des grandes feuilles de papier et des marqueurs et assurez-vous qu'ils ont tous des exemplaires des plans d'urgence types ainsi que le **document 12.3 – Modèle de plan d'urgence**. Les groupes disposent de **45 minutes** pour préparer leur plan. 2. Lorsqu'ils sont prêts, réunissez l’ensemble des participants. Étant donné que le travail de chaque groupe sera spécifique à son contexte/domaine, il n'est pas nécessaire qu'ils fassent une présentation complète. Demandez plutôt à chaque groupe de présenter trois mesures clés qu'ils ont l'intention de prendre dans le cadre de la planification d'urgence. (Si le temps presse, demandez-leur de ne présenter qu'un ou deux points clés).   Encouragez les participants à mettre leurs plans en œuvre dès qu'ils reprendront leur travail. |

**DOCUMENT 12.2 : L'éducation dans les situations d'urgence**

**Liste de contrôle de la préparation et de la planification politique**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Composantes de l'éducation dans les situations d'urgence** | **Mesures de préparation** | **Qui est responsable ?** | **Date prévue ?** | **Objectif de politique** |
| 1. Mécanisme de coordination du Cluster/secteur aux niveaux national et local |  |  |  |  |
| 2. Évaluation de l'éducation y compris du système de gestion de l'information |  |  |  |  |
| 3. Planification de l'intervention |  |  |  |  |
| 4. Ressources humaines et financières |  |  |  |  |
| 5. Fournitures pédagogiques |  |  |  |  |
| 6. Espaces d'apprentissage provisoires |  |  |  |  |
| 7. Programmes et stratégies de soutien psychosocial |  |  |  |  |
| 8. Programmes d'éducation dans les situations d'urgence |  |  |  |  |
| 9. Mobilisation et formation des enseignants et des membres du personnel éducatif |  |  |  |  |
| 10. Rénovation des écoles et construction de nouveaux établissements |  |  |  |  |
| 11. Reprise de l'éducation formelle |  |  |  |  |
| 12. Suivi et évaluation |  |  |  |  |

**DOCUMENT 12.3 : Modèle de plan d'urgence du Cluster éducation**

*(Profils de situations d'urgence à joindre)*

***Objectif général***

***Objectifs spécifiques***

***Hypothèses de planification***

***Exigences***

***Activités à entreprendre avant la situation d’urgence***

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| # | Activités | Responsable | Échéance |
| 1. |  |  |  |
| 2. |  |  |  |
| 3. |  |  |  |
| 4. |  |  |  |
| 5. |  |  |  |
| 6. |  |  |  |

***Activités à entreprendre pendant la situation d’urgence***

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| # | Activités | Responsable | Échéance |
| 1. |  |  |  |
| 2. |  |  |  |
| 3. |  |  |  |
| 4. |  |  |  |
| 5. |  |  |  |
| 6. |  |  |  |

***Activités à entreprendre après la situation d’urgence***

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| # | Activités | Responsable | Échéance |
| 1. |  |  |  |
| 2. |  |  |  |
| 3. |  |  |  |
| 4. |  |  |  |
| 5. |  |  |  |
| 6. |  |  |  |

**Ressources requises**

***Supports/fournitures pédagogiques :***

***Ressources humaines :***

***Financement*** *:*

***Activités d'atténuation des catastrophes à entreprendre***

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| # | Activités | Responsable | Échéance |
| 1. |  |  |  |
| 2. |  |  |  |
| 3. |  |  |  |
| 4. |  |  |  |
| 5. |  |  |  |
| 6. |  |  |  |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **PROFILS DES MEMBRES DU CLUSTER ÉDUCATION** | | | | |
| **Organisme régional en charge de l’éducation/Organisation** | **Nom et coordonnées de la personne à contacter** | **Activités éducatives** | **Couverture géographique** | **Ressources disponibles** |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |

DOCUMENT 12.4 : Normes minimales pour l'éducation - Résumé

|  |  |
| --- | --- |
| Normes fondamentales : Participation communautaire, coordination, analyse | |
| 1. Participation communautaire  Norme 1 : Participation.  Les membres de la communauté participent activement, de façon transparente et sans discrimination à l’analyse, à la planification, à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l’évaluation des interventions éducatives.  Norme 2 : Ressources.  Les ressources de la communauté sont recensées, mobilisées et utilisées afin de mettre en œuvre des possibilités d’apprentissage appropriées aux différents âges.   1. Coordination   Norme 1 : Coordination.  Il existe des mécanismes de coordination de l’éducation qui appuient les parties prenantes travaillant à garantir l’accès à une éducation de qualité et la continuité de cette éducation.   1. Analyse   Norme 1 : Évaluation préliminaire.  Des évaluations préliminaires de la situation d’urgence sont conduites au moment opportun et de manière holistique, transparente et participative.  Norme 2 : Stratégies d’intervention.  Des stratégies d’interventions d’éducation inclusive sont élaborées. Elles comprennent une description claire du contexte, des obstacles au droit à l’éducation et des stratégies pour surmonter ces obstacles.  Norme 3 : Suivi.  Un suivi régulier est fait sur les activités des interventions éducatives et l’évolution des besoins d’apprentissage des populations affectées.  Norme 4 : Évaluation.  Des évaluations systématiques et impartiales améliorent les activités des interventions éducatives et renforcent la prise de responsabilité. | |
| Domaine : Politique éducative | Domaine : Enseignement et apprentissage |
| Norme 1 : Formulation des politiques et des lois. Les autorités chargées de l'éducation font de la continuité et du rétablissement d'une éducation de qualité, avec un accès libre et inclusif à la scolarisation, une priorité.  Norme 2 : Planification et mise en œuvre. Les activités éducatives prennent en compte les politiques, lois, normes et plans internationaux et nationaux pour l’éducation ainsi que les besoins d’apprentissage des populations affectées. | Norme 1 : Programmes scolaires.  Des programmes scolaires pertinents du point de vue culturel, social et linguistique sont utilisés pour fournir une éducation formelle et non formelle, appropriée au contexte et aux besoins particuliers des apprenants.  Norme 2 : Formation, développement professionnel et appui.  Les enseignants et autres personnels de l’éducation reçoivent une formation périodique pertinente et structurée, adaptée aux besoins et aux circonstances.  Norme 3 : Enseignement et processus d’apprentissage  L'enseignement et les processus d’apprentissage sont centrés sur l’apprenant, participatifs et inclusifs.  Norme 4 : Évaluation des résultats de l’apprentissage.  Des méthodes appropriées d’évaluation et de validation des résultats de l’apprentissage sont utilisées. |
| Domaine : Accès et environnement d’apprentissage | Domaine : Enseignants et autres personnels de l’éducation |
| Norme 1 : Égalité d’accès.  Toutes les personnes ont accès à des possibilités d’éducation pertinentes et de qualité.  Norme 2 : Protection et bien-être.  Les environnements d’apprentissage sont sans danger et sûrs et contribuent à la protection et au bien-être psychosocial des apprenants, des enseignants et autres personnels de l’éducation.  Norme 3 : Établissements et services.  Les établissements scolaires contribuent à la sécurité et au bien-être des apprenants, des enseignants et autres personnels de l’éducation et sont en lien avec des services de santé, de nutrition, de protection, et des services psychosociaux. | Norme 1 : Recrutement et sélection.  Un nombre suffisant d’enseignants et autres personnels de l’éducation est recruté à travers un processus participatif et transparent, selon des critères de sélection qui prennent en compte la diversité et l’équité.  Norme 2 : Conditions de travail.  Les enseignants et autres personnels de l’éducation ont des conditions de travail clairement définies et sont rémunérés convenablement.  Norme 3 : Appui et supervision.  Des mécanismes d’appui et de supervision pour les enseignants et autres personnels de l’éducation fonctionnent efficacement. |

DOCUMENT 12.5 : Feuille de travail de la planification d'urgence

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Catégorie d'activité** | **Mesure d'intervention** | **Mesure de préparation** | **Domaine et norme de l’INEE concernés** | **Responsable** | **Date prévue** |
| 1. Estimation, suivi, évaluation et gestion de l’information |  |  |  |  |  |
| 2. Coordination/gestion du Cluster et ressources humaines |  |  |  |  |  |
| 3. Recrutement, mobilisation, formation et rémunération des enseignants |  |  |  |  |  |
| 4. Espaces d’apprentissage provisoires et stratégies de soutien psychosocial |  |  |  |  |  |
| 5. Logistique et matériel pédagogique et programmes d’éducation en situation d’urgence (éducation formelle et informelle) (c'est-à-dire kits « écoles en boîte » ; photocopies de manuels) |  |  |  |  |  |
| 6. Rénovation des écoles, construction de nouveaux établissements et reprise de l’éducation formelle |  |  |  |  |  |

DOCUMENT 12.6 : Politiques et décisions protégeant les enfants affectés par les conflits armés

**Décembre 1995 :** l'UNICEF publie *La situation des enfants dans le monde 1996* sur les enfants en temps de guerre, qui contient le premier Ordre du jour contre la guerre axé sur les enfants.

**Août 1996 :** Graça Machel présente son rapport intitulé *L'impact des conflits armés sur les enfants* présenté lors de la 51e session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

**Septembre 1996 :** Olara Otunnu est nommé Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé.

**Juillet 1998 :** adoption du Statut de Rome instituant la Cour pénale internationale (CPI) pour statuer, entre autres, sur les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre à l’encontre des enfants et des femmes.

**Février 2000 :** le Secrétaire général publie des directives axées sur l'enfant dans le *Rôle des opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans le désarmement, la démobilisation et la réinsertion.*

**Mai 2000 :** adoption d'un Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant fixant à 18 ans l'âge minimum de la participation aux hostilités.

**Février 2002 :** entrée en vigueur le 12 février 2002 du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la participation des enfants aux conflits armés.

**Mai 2002 :** réunion du Conseil de sécurité relative aux enfants et aux conflits armés, à l'occasion de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants.

**Résolution 1612 du Conseil de sécurité des Nations Unies**

En juillet 2005, le Conseil de sécurité des Nations Unies a mis en place un mécanisme de surveillance et de communication de l'information complet sur les enfants affectés par les conflits dans sa Résolution 1612. Ce mécanisme est coordonné par l'UNICEF en coopération avec le Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé. Les violations à surveiller sont notamment :

* L'assassinat ou la mutilation d'enfants
* L’enrôlement ou l'utilisation d'enfants soldats
* Les attaques contre les écoles ou les hôpitaux
* Les viols ou autres actes de violence sexuelle à l'encontre des enfants
* L'enlèvement d'enfants
* Le refus d’autoriser l’accès des organismes humanitaires aux enfants

La Résolution met en place un groupe de travail du Conseil de sécurité, dont la mission est d'examiner les données soumises par l'intermédiaire du mécanisme de surveillance et de communication de l'information et de faire des recommandations concrètes sur les mesures à prendre contre les parties qui continuent de violer la sécurité et les droits des enfants. Il s'agit d'un mécanisme formel et structuré, coordonné par l'UNICEF en coopération avec le Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé. Le travail est réalisé dans un premier temps au niveau du pays, sur le terrain en coordination avec des ONG et d'autres organisations internationales. Les résultats sont alors transmis au siège puis au groupe de travail du Conseil de sécurité. La Résolution prévoit également de dresser en permanence une liste nominative de tous les contrevenants et enjoint les équipes de pays des Nations Unies d'établir un dialogue avec ces parties afin de mettre en œuvre des plans d'action concrets assortis d'échéances pour mettre un terme à sa violation. Elle autorise également le Conseil de sécurité à envisager des mesures ciblées à l’encontre des parties en infraction si les progrès réalisés sont insuffisants.

**Document 12.7 : Approches visant à garantir l'accès à l'éducation pendant et après les conflits armés[[1]](#footnote-1)\***

**Méthodes d'enseignement**

* **Les programmes d'enseignement à distance** utilisent de nombreux supports, dont des publications et la radio, pour prodiguer un enseignement à un grand nombre d’élèves. Dans un contexte impliquant des réfugiés, ces méthodes d'enseignement sont utilisées principalement dans l'enseignement secondaire et pour la formation des enseignants. Pendant les conflits armés, elles assurent un accès à l'éducation pendant la fermeture des écoles.
* **Les programmes d'apprentissage accéléré et les camps d'été** condensent le programme scolaire officiel (p. ex. de 6 à 3 ans) pour répondre aux besoins des enfants qui ont manqué plusieurs années d'études en raison de crises chroniques.
* **Les programmes d'apprentissage ouvert/individuel** ne nécessitent ni la construction d'écoles ni le recrutement d'enseignants à plein temps ou hautement qualifiés. Le matériel pédagogique peut souvent être produit localement et remplace les manuels coûteux (dans les limites du droit à la propriété intellectuelle). Les élèves peuvent s'inscrire à tout moment et étudier à leur propre rythme.
* **La participation de la communauté au contenu du programme pédagogique et à la gouvernance des écoles** mobilise les membres de la communauté en faveur de la défense du droit des enfants à l'éducation en leur permettant de participer à la gestion de l’école et au contenu pédagogique. Les chefs religieux peuvent participer à l'identification et à l'enseignement des programmes religieux et à la lutte contre les personnes qui s'opposent à l'éducation pour des raisons idéologiques.
* **L’enseignement dans des lieux différents** permet d’éviter que les écoles ne soient prises pour cibles. Enseigner en dehors des bâtiments habituels, dans des lieux sûrs comme des maisons individuelles, des caves ou d'autres lieux de rassemblement contribue à réduire les risques d'attaque.
* **Promotion de la paix et de la réconciliation**.L'éducation peut jouer un rôle fondamental pour faciliter la réconciliation entre les enfants et avoir un impact plus large sur la communauté. Au Mozambique, les enseignants ont joué un rôle majeur en œuvrant auprès des parents et des enfants pour aider à la réinsertion des enfants qui avaient été recrutés par les rebelles. Les écoles du camp de réfugiés somaliens au Yémen ont travaillé efficacement pour promouvoir la réconciliation entre les membres de différents groupes tribaux, en créant une « zone libre » malgré l'existence de conflits tribaux au sein de la communauté (Formation ARC 2008).

**Autres approches**

**Engagement communautaire en faveur de la protection et de la défense des écoles.** Il est possible de mobiliser les communautés contre les attaques et d'organiser des interventions positives au lendemain de telles attaques. En Afghanistan, les chefs religieux et les responsables politiques reçoivent une formation afin de leur permettre d'être vigilants face aux attaques, de rouvrir les écoles et de persuader les parents d'y envoyer leurs enfants. Des comités de protection des écoles ont été créés, qui seront soutenus par un système national de recueil d'informations sur les incidents relatifs à la sécurité, avec l'aide des chefs militaires et locaux.

**Dialogue avec des entités non étatiques** pour poursuivre les activités humanitaires. L'UNICEF et d'autres organismes des Nations Unies doivent dialoguer et négocier avec les entités non étatiques, généralement des groupes d'insurgés, pour garantir l'aide et la protection des enfants ainsi que la sécurité du personnel humanitaire et mener, entre autres, des négociations pour l'accès et des actions de plaidoyer en faveur des droits des enfants. Dans certains cas, des « couloirs » de paix et des « jours de trêve » ont été prévus pour livrer de la nourriture, des médicaments et d'autres fournitures. Ces mesures sont limitées et temporaires et ne sauraient remplacer une protection plus vaste, à savoir la fin du conflit. Au Népal, l'initiative des « écoles comme zones de paix » a su prévenir certaines attaques visant les écoles et les élèves, grâce à des négociations avec l'armée et les insurgés.

**Suivi et communication d'informations.** La Résolution 1612 des Nations Unies exige que les gouvernements et les groupes armés utilisent des plans d'action assortis d'échéances, pour mettre un terme à l'utilisation et à l’enrôlement d’enfants soldats ; elle exige que le système des Nations Unies surveille et communique des informations sur six violations des droits des enfants, y compris les attaques contre les écoles. Si les Nations Unies et les mouvements des droits de l'homme redoublaient d'efforts pour faire appliquer les instruments relatifs aux droits dans les cas impliquant ces groupes particuliers, des progrès pourraient être réalisés dans le cadre de tous les types d'attaques contre l'éducation. Au Népal, l'Association des journalistes de l'éducation comptait des membres dans tous les districts affectés par les conflits et signalait régulièrement aux agences des Nations Unies les attaques menées par les insurgés et l'armée contre les écoles, les enseignants et les élèves.

**Plaidoyer et pressions internationales** de la part de la communauté internationale.

Les Nations Unies doivent travailler avec les États membres pour mettre un terme à l'impunité dans les cas d'attaques contre le personnel enseignant, les élèves, les syndicats, les responsables et les institutions.

Davantage de moyens doivent être octroyés à la Cour pénale internationale afin qu'elle connaisse un plus grand nombre d'affaires et renforce son pouvoir de dissuasion.

Chaque fois qu’ils en ont l’occasion, les gouvernements doivent assortir de conditions les accords de commerce ou d’aide qu’ils signent avec des parties à un conflit, exigeant ainsi l’adhésion aux normes relatives aux droits de l’homme et plus particulièrement aux droits de l’enfant, au droit à l’éducation et à la protection des établissements d’enseignement et du processus éducatif. Une attention particulière doit être portée à la violation du droit des filles à l’éducation et du droit des femmes à enseigner, compte tenu du fait que l'éducation des filles est de plus en plus prise pour cible dans certains pays.

Les agences de l'ONU, les ONG et les syndicats d'enseignants doivent faire campagne en faveur de la solidarité internationale avec des groupes et des institutions ciblés afin d’exercer davantage de pression en faveur de l’application des instruments des droits de l'homme aux attaques contre l'éducation et de l’éradication de l’impunité.

La communauté internationale, les agences de l'ONU et les ONG doivent travailler avec les gouvernements des États affectés par les conflits et avec ceux qui cherchent à prévenir ou à limiter les conflits, afin de mettre au point un mécanisme visant à protéger les élèves, les enseignants, les universitaires et les syndicats et hauts responsables de l'éducation menacés et à les aider à changer de lieu de travail, au sein ou à l'extérieur de la région.

Les Nations-Unies doivent démontrer leur engagement vis-à-vis du droit à l'éducation en mettant en place un système international de surveillance des attaques violentes contre l'éducation. Elles doivent soutenir la mise en place d'une base de données mondiale accessible à tous permettant de suivre l'ampleur et le type d’attaques menées, les agresseurs, les motifs, l'impact sur l'enseignement et la nature et l'impact des stratégies de prévention et d'intervention.

Les médias internationaux doivent prendre conscience de leur rôle et responsabilité essentiels, qui consistent à attirer l’attention de la communauté internationale sur les attaques contre l'éducation et leur impact sur les enfants.

**Étude de cas : Les écoles comme zones de paix au Népal**

Le Népal a connu pendant 10 ans une insurrection maoïste au cours de laquelle les écoles ont été prises dans le tir croisé, réel et idéologique, entre les Maoïstes et l'armée. Les Maoïstes ont imposé un programme scolaire non conforme au programme national. Les écoles ont été réquisitionnées par l'armée qui s'en servait comme bases militaires et les élèves ont subi un endoctrinement maoïste et ont été enrôlés pour rejoindre les rangs des insurgés. En raison des grèves et de l'occupation des locaux, les écoles ont fermé pendant de longues périodes. 344 élèves et 145 enseignants ont été tués au cours du conflit.

En partenariat avec les administrateurs locaux, les parents, les responsables communautaires, les animateurs locaux formés et les ONGI et ONG locales, l'UNICEF a mis au point l'initiative des écoles comme zones de paix. Les partenaires ont mobilisé la communauté pour tenir les écoles à l'écart du conflit. Les animateurs locaux formés par l'UNICEF ont mené des négociations secrètes avec les Maoïstes afin qu'ils acceptent de respecter le concept de zones de paix. Il n'était pas possible d'organiser des négociations ouvertes avec toutes les parties au risque de compromettre les chances des négociateurs. Le programme comprenait les éléments suivants : 1) Analyse par les parents, les enseignants et les membres de la communauté de la façon dont le conflit affecte l'école et dont l'école peut contribuer à la paix ; 2) Négociation des codes de conduite avec toutes les parties pour tenir les écoles à l'écart du conflit ; 3) Aide psychosociale aux élèves et aux enseignants pour leur permettre de faire face aux impacts de la violence ; 4) Activités de sensibilisation aux mines pour protéger les élèves et les enseignants contre les munitions non explosées.

Après l'accord de paix et les élections, de nouvelles violences et de nouveaux troubles politiques ont éclaté parmi les groupes qui se plaignaient d'avoir été exclus du processus politique dans la région des plaines du Teraï, entraînant d'autres fermetures d'école, le harcèlement des enseignants et l’enrôlement des élèves à des fins politiques.

Le programme d'écoles comme zones de paix a été reformulé et lancé en 2008, ciblant 9 districts. Il couvre 1)des campagnes médiatiques et de plaidoyer au niveau national et du district ; 2) la négociation de codes de conduite nationaux et des déclarations en faveur des écoles comme zones de paix ; 3) la négociation de codes de conduite de districts et 4) la négociation de codes de conduite à l'école intégrés dans l'initiative des écoles amies des enfants.

*Source : UNICEF Népal*

1. \* Informations adaptées du rapport « l’Éducation prise pour cible », UNESCO, 2007. [↑](#footnote-ref-1)